

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 juin 2020 à 19h45. Le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska siège à huis clos (sans public). La séance est enregistrée pour être diffusée.**

**Sont présents :** Madame Nancy St-Pierre, MAIRESSE et,  
Messieurs LES CONSEILLERS,  
Michel Viens,  
Yves Lapointe,  
Renaud Ouellet  
Francis Boucher  
Charles Montamat  
Et Raymond Frève.

Tous les membres présents du conseil forment le quorum.

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19h45 par Mme Nancy St-Pierre, mairesse. Marie-Ève Blache-Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière, rédige le procès-verbal.

**01-06-2020**

#### **LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite à cette séance;

Il est proposé par M. Raymond Frève et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska l'adopte en laissant ouvert le point « varia » pour la séance.

Signé \_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

**02-06-2020**

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2020**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance et dans le délai prescrit par la Loi du code municipal, reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 5 mai 2020;

Il est proposé par M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska

l'adopte tel que déposé.

Signé \_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

03-06-2020

### **RAPPORT DE DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAYER LES COMPTES**

**CONSIDÉRANT QUE** les comptes sont présentés pour étude et acceptation;

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Marie-Ève Blache-Gagné, directrice générale et secrétaire trésorière adjointe, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires pour les fins pour lesquelles les dépenses du mois ont été effectuées tel qu'adopté dans le budget par le conseil pour l'année 2020 pour le mois de mai 2020 ;

Prélèvements directs : 1524.28 \$

Remboursement payé à l'intérieur de la paie :

- Frais de déplacement et de repas : 385.65 \$
- Remboursement cellulaire resp. travaux publics : 30 \$

Salaires : P.P. 10, 11 : 11 076.25 \$

Frais Desjardins : 121.52 \$

Liste des comptes à payer au 31 mai 2020 : 37 085.47 \$

Le tout est accepté par les membres du conseil sur proposition de M. Renaud Ouellet et il est résolu à l'unanimité du conseil de Saint-Joseph-de-Kamouraska qu'ordre soit donné d'effectuer le paiement de ces comptes à même les fonds disponibles au compte de la municipalité.

Signé \_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

04-06-2020

**DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE SUR LE RAPPORT FINANCIER ET LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'ANNÉE 2019**

Mme Nancy St-Pierre, mairesse, dépose son rapport sur le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'année 2019.

Signé \_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

05-06-2020

**PRÉVISION D'UNE PÉRIODE DE 15 JOURS POUR LA RÉCEPTION DES QUESTIONS DES CITOYENS PAR RAPPORT AU RAPPORT DU MAIRE ET ENGAGEMENT À Y RÉPONDRE À LA SÉANCE DE JUILLET 2020**

Il est proposé par M. Charles Montamat et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska prévoie une période de 15 jours pour la réception des questions des citoyens par rapport au rapport du maire et s'engage à y répondre à la séance de juillet 2020.

Signé \_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

06-06-2020

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 891 600 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 9 JUIN 2020**

**ATTENDU QUE**, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de la paroisse de Saint-Joseph-de-Kamouraska souhaite emprunter par billets pour un montant total de 891 600 \$ qui sera réalisé le 9 juin 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2018-236	615 200 \$
2018-236	276 400 \$

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

**ATTENDU QUE**, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la

Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 2018-236, la Municipalité de la paroisse de Saint-Joseph-de-Kamouraska souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par M. Charles Montamat et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska :

**QUE** les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 9 juin 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 9 juin et le 9 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par la mairesses et la secrétaire-trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>2021.</b>	<b>36 100 \$</b>	
<b>2022.</b>	<b>37 000 \$</b>	
<b>2023.</b>	<b>37 600 \$</b>	
<b>2024.</b>	<b>38 600 \$</b>	
<b>2025.</b>	<b>39 400 \$</b>	<b>(à payer en 2025)</b>
<b>2025.</b>	<b>702 900 \$</b>	<b>(à renouveler)</b>

**QUE**, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2018-236 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 9 juin 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Signé \_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

07-06-2020

**ACCEPTATION DE L'OFFRE DE LA CAISSE DES JARDINS  
CENTRE-EST-DU-KAMOURASKA POUR L'EMPRUNT PAR  
BILLETS EN DATE DU 9 JUIN 2020 AU MONTANT DE  
891 600\$**

**Soumissions pour l'émission de billets**

Date d'ouverture :	2 juin 2020	Nombre de soumissions :	3
-----------------------	-------------	----------------------------	---

Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 7 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	9 juin 2020
Montant :	891 600 \$		

**ATTENDU QUE** la Municipalité de la paroisse de Saint-Joseph-de-Kamouraska a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 9 juin 2020, au montant de 891 600 \$;

**ATTENDU QU'**à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

<b>1 - CAISSE DESJARDINS CENTRE-EST-DU-KAMOURASKA</b>		
36 100 \$	2,07000 %	2021
37 000 \$	2,07000 %	2022
37 600 \$	2,07000 %	2023
38 600 \$	2,07000 %	2024
742 300 \$	2,07000 %	2025
Prix : 100,00000		Coût réel : 2,07000 %
<b>2 - BANQUE ROYALE DU CANADA</b>		
36 100 \$	2,10000 %	2021
37 000 \$	2,10000 %	2022
37 600 \$	2,10000 %	2023
38 600 \$	2,10000 %	2024
742 300 \$	2,10000 %	2025
Prix : 100,00000		Coût réel : 2,10000 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

36 100 \$	1,20000 %	2021
37 000 \$	1,30000 %	2022
37 600 \$	1,45000 %	2023
38 600 \$	1,60000 %	2024
742 300 \$	1,75000 %	2025

Prix : 98,23800

Coût réel : 2,12870 %

**ATTENDU QUE** le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS CENTRE-EST-DU-KAMOURASKA est la plus avantageuse;

Il est proposé par M. Michel Viens et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QUE** la Municipalité de la paroisse de Saint-Joseph-de-Kamouraska accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS CENTRE-EST-DU-KAMOURASKA pour son emprunt par billets en date du 9 juin 2020 au montant de 891 600 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2018-236. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Signé \_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

08-06-2020

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES POUR LE PROJET DE PAVAGE DE LA ROUTE DE PICARD**

**ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**ATTENDU QUE**, pour relancer l'économie dès 2020, le gouvernement du Québec a prévu un budget additionnel de 100 millions de dollars pour la voirie locale afin de mitiger les impacts découlant de la pandémie de COVID-19;

**ATTENDU QUE** des dispositions temporaires relatives aux impacts de la COVID-19 ont été ajoutées aux modalités d'application 2018-2021 du PAVL ;

**ATTENDU QUE** les dispositions temporaires sont applicables exclusivement aux demandes d'aide financière pour des travaux curatifs des volets Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) et Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du PAVL;

**ATTENDU QUE** les dispositions temporaires ont préséance sur les modalités d'application des volets AIRRL et RIRL;

**ATTENDU QUE** le Ministère permet, en fonction de son indice de vitalité économique, l'octroi d'une aide financière maximale couvrant de 65% à 85% des dépenses admissibles pour le volet AIRRL et de 90% à 95% pour le volet RIRL;

**ATTENDU QUE** l'aide financière est versée sur une période de 10 ans;

**ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

**ATTENDU QUE** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce et au plus tard le 31 décembre 2020 sont admissibles à une aide financière;

**ATTENDU QUE** la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée dans le mois suivant la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 janvier 2021;

**ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska a choisi la source de calcul de l'aide financière suivante: estimation détaillée du coût des travaux;

**POUR CES MOTIFS**, sur la proposition de M. Charles Montamat, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Signé

\_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

09-06-2020

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL – POUR LE PROJET DE PAVAGE DU 5<sup>E</sup> RANG EST**

**ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**ATTENDU QUE**, pour relancer l'économie dès 2020, le gouvernement du Québec a prévu un budget additionnel de 100 millions de dollars pour la voirie locale afin de mitiger les impacts découlant de la pandémie de COVID-19;

**ATTENDU QUE** des dispositions temporaires relatives aux impacts de la COVID-19 ont été ajoutées aux modalités d'application 2018-2021 du PAVL ;

**ATTENDU QUE** les dispositions temporaires sont applicables exclusivement aux demandes d'aide financière pour des travaux curatifs des volets Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) et Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du PAVL;

**ATTENDU QUE** les dispositions temporaires ont préséance sur les modalités d'application des volets AIRRL et RIRL;

**ATTENDU QUE** le Ministère permet, en fonction de son indice de vitalité économique, l'octroi d'une aide financière maximale couvrant de 65% à 85% des dépenses admissibles pour le volet AIRRL et de 90% à 95% pour le volet RIRL;

**ATTENDU QUE** l'aide financière est versée sur une période de 10 ans;

**ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

**ATTENDU QUE** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce et au plus tard le 31 décembre 2020 sont admissibles à une aide financière;

**ATTENDU QUE** la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée dans le mois suivant la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 janvier 2021;

**ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska a choisi la source de calcul de l'aide financière suivante: estimation détaillée du coût des travaux;

**POUR CES MOTIFS**, sur la proposition de M. Renaud Ouellet, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska confirme son



engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Signé \_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

**10-06-2020**

**OCTROI DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT 2020-2023**

Point reporté.

Signé \_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

**11-06-2020**

**EXIGENCE DE PROCEDER A UN EXAMEN DU CHIEN APPARTENANT AUX RÉSIDENTS DE LA PROPRIÉTÉ ASSOCIEE AU MATRICULE 6974 07 7254**

**CONSIDÉRANT QU'**un incident impliquant le chien appartenant aux résidents de la propriété associée au matricule 6974 07 7254 s'est produit le 22 mai dernier ;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à cet incident, le conseil municipal a des motifs raisonnables de croire que le chien est dangereux ;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement provincial d'application de la Loi sur l'encadrement des chiens, en vigueur depuis le 3 mars 2020, la municipalité a le droit de soumettre un chien à un examen vétérinaire si le conseil a des motifs raisonnables de croire qu'il est dangereux;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de ce même règlement, le conseil municipal, responsable de son application, doit agir s'il le juge nécessaire et peut ultérieurement être accusé de ne pas avoir agi face à un signalement concernant un chien;

Il est proposé par M. Renaud Ouellet et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska exige l'examen du chien des résidents de la propriété associée au matricule 6974 07 7254 par un vétérinaire afin de déterminer si ce chien est dangereux. Cet examen se fera aux frais du propriétaire du chien.

Signé \_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

12-06-2020

**OUVERTURE DU PARC ATTENANT A LA BATISSE DE L'OTJ SUITE À SA FERMETURE EN LIEN AVEC LA COVID-19**

**CONSIDÉRANT QUE** le 30 mai 2020, la ministre de la Santé et des Services sociaux, Danielle McCann, et la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, ont autorisé l'ouverture d'espaces publics extérieurs, tels que les piscines extérieures et les modules de jeux des parcs dont les jeux d'eau, et ce, pour toute la période estivale dans toutes les régions du Québec,

Il est proposé par M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska ouvre à nouveau le parc municipal situé à l'extérieur de l'OTJ, au 317, rue des Loisirs.

Signé \_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

13-06-2020

**DÉPÔT D'UN AVIS DE MOTION ET D'UN PROJET DE RÈGLEMENT 256-2020 RELATIF AUX BRANCHEMENTS À L'ÉGOUT (256-2020)**

M. Renaud Ouellet donne avis qu'il y aura, à une prochaine séance, l'adoption du règlement 256-2020 relatif aux branchements à l'égout. Ce règlement annulera et remplacera le règlement 176.

Un projet de règlement est déposé. Celui-ci prévoit entre autre un coût de branchement pour les nouvelles propriétés.

Signé \_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

14-06-2020

**ENTÉRINEMENT DU CONTRAT OCTROYÉ À MARTIN PELLETIER, INGÉNIEUR CHEZ LER POUR SURVEILLANCE DE CHANTIER POUR LE PAVAGE AU COÛT DE 558\$ PLUS TAXES**

Il est proposé par M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska entérine l'octroi du contrat à Martin Pelletier, ingénieur chez *LER* pour surveillance de chantier pour le pavage au coût de 558\$ plus taxes.

Signé \_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

15-06-2020

**AUTORISATION POUR LA MAIRESSE ET POUR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE SIGNER LE NOUVEAU CONTRAT DE TRAVAIL DE GÉRALD ST-PIERRE, RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS DE LA MUNICIPALITÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat de Gérald St-Pierre, responsable des travaux publics de la municipalité, sera mis à jour ;

Il est proposé par M. Yves Lapointe et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise la mairesse et la directrice générale à signer le nouveau contrat de travail de Gérald St-Pierre, responsable des travaux publics de la municipalité.

Signé \_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

16-06-2020

**INSCRIPTION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE AUX JOURNÉES DE WEBDIFFUSION DE L'ADMQ DES 16 AU 18 JUIN PROCHAIN AU COÛT DE 375\$**

**CONSIDÉRANT QUE** le congrès annuel de l'ADMQ a été annulé, en lien avec la pandémie de Covid-19;

**CONSIDÉRANT QUE** dans ce contexte, une formation de deux jours est offerte en ligne par l'ADMQ;

Il est proposé par M. Charles Montamat et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska

autorise l'inscription de la directrice générale aux journées de webdiffusion de l'ADMQ des 16 au 18 juin prochain au coût de 375\$.

Signé \_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

**17-06-2020**

### **DEMANDES DE COMMANDITES ADHÉSIONS**

Il est proposé par M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska verse les montants suivants :

- 75\$ pour l'adhésion à l'AFBL.
- 100\$ pour le Membership à la Fondation André-Côté et un don supplémentaire.
- 75\$ pour l'adhésion à l'URLS.

Signé \_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

### **LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**

**18-06-2020**

### **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Yves Lapointe et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska, que la séance soit levée à 21 h.

Signé \_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

\_\_\_\_\_  
**Nancy St-Pierre, mairesse**

\_\_\_\_\_  
**Marie-Ève Blache-Gagné, directrice générale**